L'élection présidentielle mauritanienne du 21 juin 2014

Par Guéladio Silly DIABIRA(1)

Le 21 juin 2014 les mauritaniens se sont rendus aux urnes pour élire un président de la République pour un mandat de cinq ans au suffrage universel direct conformément aux dispositions de la Constitution. La Constitution mauritanienne du 20 juillet 1991 consacre un régime de type semi présidentiel qui confère au Chef de l'exécutif, Président de la République, des prérogatives et une légitimité découlant d'une élection au suffrage universel direct.

Cette élection a été organisée pour la première fois par un organisme indépendant : la Commission Electorale Nationale Indépendante (la CENI) qui dispose de la plénitude des pouvoirs pour la préparation, l'organisation et la supervision de l'ensemble de l'opération électorale, de la phase de validation du fichier électoral jusqu'à la proclamation provisoire des résultats et leur transmission au Conseil Constitutionnel pour proclamation définitive (2).

Ainsi, proposons-nous de présenter tout d'abord le contexte de ces élections (I) avant de tirer les enseignements (II).

I – Le contexte des élections

Le 21 juin 2014 s'est déroulée en Mauritanie, l'élection présidentielle organisée par la Commission Electorale Nationale Indépendante. Cinq candidats dont la liste a été publiée par le Gouvernement s'étaient présentés à cette élection (3).

Le Conseil Constitutionnel avait accepté cinq candidatures sur les six déposées (4). Outre celui du président sortant, Mohamed Ould Abdel Aziz, quatre autres candidatures ont été validées. Il s'agit de celles de Boydiel Ould Houmeid, Lalla Mariem Mint Moulaye Idriss, Biram Ould Dah Ould Abeid et d'Ibrahima Moctar Sarr.

Si deux candidats, en l'occurrence Mohamed Ould Abdel Aziz et Ibrahima Moctar Sarr s'étaient par le passé présentés aux élections présidentielles, les trois autres candidats dont une femme, se présentaient pour la première fois. Parmi les candidats, on distingue deux harratines (c'est-à-dire descendants d'esclaves), deux maures ou arabes et un négro-africain de l'ethnie peulh.

Nous tenterons de présenter le contexte de ces élections en mettant l'accent sur trois aspects importants : le profil des candidats (A), le boycott de l'opposition (B) et le déroulement de l'élection (C).

A – Le profil des candidats

Le profil des candidats est varié et se présente comme suit :

-Boydiel Ould Houmeid

Boydiel Ould Houmeid (d'origine harratine ou descendant d'esclave) est un cacique de la politique. Proche de l'ancien président Moawiya Ould Sd'Ahmed Taya (5) dont il fut l'un des soutiens. Il dirige le parti El Wiam de l'opposition modérée, l'un des cinq plus importants partis du pays à l'issue des élections législatives et municipales de novembre et décembre 2013 où il a fait un score honorable. Après avoir opté pour le dialogue avec le pouvoir, il finit par prendre la décision de se présenter à l'élection présidentielle, après l'échec des pourparlers.

Député à l'Assemblée Nationale, il avait été considéré par beaucoup d'observateurs comme le seul rival de poids face au président sortant Mohamed Ould Abdel Aziz.

-Ibrahima Moctar Sarr

Ibrahima Moctar Sarr (d'origine négro-africaine) est député à l'Assemblée Nationale et président du parti l'Alliance pour la Justice et la Démocratie/Mouvement pour la Rénovation (AJD/MR). Ibrahima Moctar Sarr a déjà été candidat à deux reprises aux élections présidentielles de 2007 et 2009. Il avait créé la surprise pour sa première participation à une présidentielle en 2007 en arrivant à la cinquième place avec 7,95% des voix alors que les observateurs prévoyaient qu'il ne pouvait dépasser 2% des voix.

Ce poète, journaliste fut l'un des plus vigoureux opposants au régime de l'ancien président Ould Taya, en exil au Qatar depuis son renversement en 2005 par l'armée.

-Lalla Mariem Mint Moulaye Idriss

Lalla Mariem Mint Moulaye Idriss (d'origine maure ou arabe) était la seule femme dans cette course au fauteuil présidentiel. Elle a été durant huit ans directrice adjointe de Cabinet de l'ancien président Moawiya Ould Sd'Ahmed Taya, et secrétaire générale dans plusieurs départements ministériels. Elle préside le Conseil d'Administration de l'Agence mauritanienne d'information (AMI), média officie du pays. Sa candidature posa la question de son indépendance vis-à-vis du pouvoir.

-Biram Ould Dah Ould Abeid

Biram Ould Dah Ould Abeid (d'origine harratine ou descendant d'esclave) est le président du mouvement : l'Initiative pour la Résurgence de la lutte Anti-esclavagiste (IRA). Il s'est vu décerner, en décembre 2013, le prix des Nations unies pour les droits de l'homme. Il a également été à travers son organisation, lauréat du prix Weimar 2011 des droits de l'homme en Allemagne, du prix Front Line Defender 2013

pour les défenseurs des droits humains en danger et du prix 2014 Echos of Africa de la ville de Philadelphie (des Etats Unis d'Amérique). Un prix qui vise à saluer le travail, la contribution et le leadership pour la libération des peuples et la fin de l'esclavage.

Il se présente en tant que candidat indépendant. Ce militant anti-esclavagiste de la société civile est très critique à l'endroit du régime de Ould Abdel Aziz qu'il qualifie d'esclavagiste et raciste. Son mouvement, l'IRA n'est pas reconnu par l'Etat, tout comme son aile politique : le parti Radical pour une Action Globale (RAG).

-Mohamed Ould Abdel Aziz

Mohamed Ould Abdel Aziz, (d'origine maure ou arabe) est le président sortant. Il était considéré comme le grand favori de cette élection. Mohamed Ould Abel Aziz a été élu pour la première fois le 18 juillet 2009 dès le premier tour avec un score de 52,47%. Cette élection, contestée par l'opposition, s'est déroulée au terme d'une crise politique provoquée par un coup d'Etat contre le premier président démocratiquement élu, Sidi Ould Cheikh Abdallahi.

Si cette élection présidentielle s'est déroulée avec cinq candidats, elle fut par contre marquée par le boycott de l'opposition.

B – Le boycott de l'opposition

En effet, la quasi-totalité des opposants historiques du pays, plusieurs fois candidats malheureux à une élection présidentielle, avaient boycotté le scrutin (6). Parmi ces candidats on note le président du parti du Rassemblement des Forces Démocratiques (RFD) d'Ahmed Ould Daddah, qui a joui pendant plusieurs années du statut de Chef de fil de l'opposition démocratique. Il a été candidat en 1992, 2003,2007 (battu au second tour) et 2009.

Il y'avait aussi Messaoud Ould Boulkheir, président du parti de l'Alliance Populaire Progressiste (APP), actuel président du Conseil Economique et Social et ancien président de l'Assemblée Nationale.

Figure historique du mouvement pour l'émancipation des harratines depuis la fin des années 1970. Il a été candidat malheureux en 2003, 2007 et 2009. Classé dans l'opposition modérée depuis 2009, Ould Boulkheir a régulièrement tenté de jouer un rôle de médiateur entre le pouvoir et l'opposition dite radicale ces dernières années pour créer les conditions d'un dialogue politique dans le pays.

Deux autres leadeurs avaient boycotté. Il s'agit de Mohamed Ould Maouloud, président du parti l'Union des Forces du Progrès (UFP) et du député Jemil Ould Mansour, président du parti le Rassemblement National pour la Réforme et le Développement (RNRD/Tawassoul/Mouvement islamiste), dont le parti représente

depuis la législature de 2013 la première force de l'opposition parlementaire. Ils s'étaient présentés à l'élection présidentielle de 2007 et 2009.

Toutes ces personnalités ont motivé leur non-participation à la présidentielle de 2014 par une absence de consensus et de garanties de transparence (7). Le RFD de Daddah et l'UFP de Maouloud avaient également boycotté les élections législatives et municipales de novembre/décembre 2013.

Cette exigence d'une élection libre et transparente avait fait l'objet de discussions entre les partis de la majorité présidentielle et l'opposition.

En effet, au cours des dernières semaines précédant cette élection, les trois principaux pôles politiques mauritaniens : le pouvoir, la Coalition pour une alternance pacifique (CAP, regroupant quatre partis politiques qui sont l'APP, Wiam, MPR et SAWAB) et le Forum National pour la Démocratie et l'Unité (FNDU, composé des onze partis formant la Coordination de l'Opposition Démocratique, en plus de personnalités nationales indépendantes et des membres de la société civile), s'étaient réunis à travers ce qu'ils ont appelé « un Dialogue National » visant à créer les conditions d'une élection présidentielle « consensuelle, inclusive et transparente ».

Les revendications du CAP et du FNDU, même si elles ne se rejoignent pas toutes tournaient autour des points suivants :

- La refonte totale de la CENI, la redéfinition en commun de son fonctionnement et de sa mission à la lumière des élections passées ;
- La réorganisation de l'Agence Nationale d'enrôlement des populations et des titres sécurisés tout comme l'audit du fichier des recensements effectués et la redéfinition de la mission de l'Agence pour garantir un enrôlement transparent de tous les citoyens mauritaniens de l'intérieur et de l'extérieur, sans exclusion à caractère communautaire, social ou politique;
- La réduction des frais du retrait de la Carte d'Identité Nationale (1000 UM, environ trois dollars américains) pour permettre à tous les citoyens, notamment les plus démunis, de pouvoir se faire recenser sur les listes électorales et s'acquitter de leur devoir civique essentiel qu'est le vote;
- La formation d'un Gouvernement d'union nationale ;
- La fixation d'un délai consensuel de la tenue des élections présidentielles d'un commun accord de tous les protagonistes ;

Pour le camp du pouvoir, tout pouvait faire l'objet de discussion sauf deux points, à savoir, la formation d'un Gouvernement d'union nationale et le recul de la date des élections.

A la suite de l'échec du Dialogue (8), le camp de l'opposition, à l'exception du parti Wiam de Boybiel Ould Houmeid, avait décidé de boycotter les élections présidentielles. Dans ce cadre, elle avait mobilisé ses militants afin d'aboutir à un fort taux d'abstention pour décrédibiliser cette élection. Il faut rappeler que pour les mêmes raisons évoquées, le FNDU, avait boycotté les dernières élections législatives et municipales.

C'est dans ce contexte marqué par l'absence de l'opposition que s'est déroulée l'élection présidentielle du 21 juin 2014.

C- Le déroulement de l'élection

A l'issue de cette élection, le président du Conseil Constitutionnel, après correction des résultats de la CENI, a proclamé la victoire du candidat Mohamed Ould Abdel Aziz au premier tour de l'élection présidentielle avec 81,94% des voix, suivit respectivement de Biram Ould Dah Ould Abeid avec 8,72% des voix, de Ibrahima Moctar Sarr avec 4,43% desvoix, de Boydiel Ould Houmeid avec 4,41% des voix et enfin de Lalla Mariem Mint Moulaye Idriss avec 0,48% des voix (9).

Le taux de participation, principal enjeu de l'élection en raison du mot d'ordre de boycott de l'opposition, s'élevait à 56,55%. Un chiffre qui permet à chaque camp de proclamer sa victoire.

Pour le FNDU qui a appelé au boycott, ce taux est inférieur de dix points à celui de la dernière élection présidentielle de 2009 (il était de 64%) et serait un désaveu du président sortant, de son régime et de sa politique. Les opposants au régime estiment même que ce chiffre est faux et qu'il serait plutôt en réalité de 23% (10). Pour le camp présidentiel au contraire, ce taux est très honorable et il est d'ailleurs supérieur à ceux de la sous-région et dénote l'attachement du peuple à la politique menée par le président sortant.

Cette élection fut observée par un certain nombre d'observateurs parmi lesquels on peut citer celle de l'Union africaine présidée par Beji Caid Essebsi, ancien Premier Ministre de la République tunisienne et comprenant quarante observateurs formés et issus de diverses institutions africaines, notamment du Parlement Panafricain, des organisations des droits de l'Homme et de la Société Civile en Afrique. Il y'avait aussi celle de la Ligue Arabe, présidée par l'ambassadeur Alaa Zouheiry responsable des affaires électorales au niveau de la Ligue Arabe. Ceux-ci se sont félicités de la bonne tenue, en général de cette élection (11). Ceci n'était pas de l'avis de certains candidats comme Biram Dah Ould Abeid qui avait dénoncé des fraudes massives qui,

selon lui, avaient entaché la présidentielle du 21 juin 2014. La présentation du contexte des élections permet de tirer un certain nombre d'enseignements.

II- Les enseignements à tirer

On peut tirer des enseignements à deux niveaux. D'une part au niveau des candidats et de leurs discours et d'autre part au niveau du déroulement de l'élection et ses conséquences sur la situation politique du pays.

A – Les enseignements à tirer des candidats et de leur discours

Biram Ould Dah Ould Abeid

La surprise du scrutin vient du militant anti-esclavagiste, Biram Ould Dah Ould Abeid qui a obtenu la deuxième place avec 8,72% des suffrages et qui a fait campagne en tenant un discours très dur contre les discriminations qui visent les communautés noires de Mauritanie : les harratines (maures noires, descendants d'esclaves) et les négro-africains.

Le résultat de Biram, un indépendant dont l'organisation IRA et le parti RAG continuent de se heurter à un refus de reconnaissance par les autorités mauritaniennes, est lourde de signification. Il devance nettement deux hommes politiques aguerris, boydiel Ould Houmeid et Ibrahima Moctar Sarr, tous les deux disposant de structures politiques bien implantées depuis des années.

Beaucoup de Mauritaniens, de toutes les composantes du pays ont voté Biram. Ce dernier était en deuxième position à Nouakchott la capitale et dans certaines régions comme Dakhlet-Nouadhibou, Tiris-Zemour, Trarza, Assaba, Inchiri, Gorgol et au Guidimagha. Il a été sanctionné dans certaines régions, fiefs des chefferies traditionnelles religieuses maures du pays, comme les deux Hodhs, le Tagant et l'Adrar, même s'il a maintenu sa prééminence dans certaines grandes villes de ces régions.

Il va falloir reconnaitre son parti, considérer qu'il fait partie du renouvellement de la classe politique et repenser la question de l'unité nationale et celle de l'esclavage. La recevabilité de sa candidature a été une surprise pour de nombreux observateurs qui pensaient qu'il ne pouvait obtenir le nombre de parrainage requis des conseillers municipaux et Maires quand on sait que certaines régions comme les deux Hodhs, l'Assaba, le Tagant ou l'Adrar, fiefs des puissances tribales et des Chefferies traditionnelles religieuses étaient hostiles à sa candidature et que l'opposition à travers le FNDU n'avait pas suffisamment de conseillers ni de maires pour parrainer sa candidature faute d'avoir décidé (à l'exception du parti Tewassoul) de boycotter les élections municipales de 2013 (12).

Lala Mariem Mint Moulaye Idriss.

Elle est arrivée dans l'écrasante majorité des bureaux de vote à la dernière place, avec un nombre de voix ayant rarement dépassé les 1%. Il faut dire que Lalla Mariem avait mené une campagne exclusivement circonscrite à Nouakchott (la capitale) et à Nouadhibou (capitale économique) axée sur la gent féminine et la jeunesse. Il faut reconnaitre que la candidate était parfaitement inconnue sur la scène nationale. Les analystes considèrent que sa participation a eu cependant le mérite de créer la diversité en apportant une présence féminine dans ce qui est souvent considéré comme une affaire d'hommes en Mauritanie.

Ibrahima Moctar Sarr

Son résultat serait une déception selon de nombreux observateurs qui pensaient que son résultat pouvait être meilleur avec le boycott de l'opposition. Le mauvais résultat de Sarr résulterait surtout du fait qu'un autre candidat inattendu, Biram Ould Dah Ould Abeid serait venu puiser dans son propre électorat, alors que jusque-là, seuls deux partis politiques, l'UFP de Mohamed Ould Maouloud et l'UDP de Naha Mint Mouknass, lui en disputaient l'exclusivité.

En effet, une grande frange de la jeunesse négro-africaine trouve en Biram le creuset de leurs espoirs, celui qui, le premier, a inauguré les visites annuelles des sites d'Inal, de Wothie et de Sorimalé par des caravanes. Sites où reposent des dizaines de soldats et civils négro-africaines exécutés dans les années 1989/1991 (13).

Boydiel Ould Houmeid

Boydiel Ould Houmeid est le représentant d'une certaine cheffreries harratine, qui s'oppose à la dichotomie de l'ensemble maure, entre Beydane (maure blanc ou arabe) et harratine. D'où son opposition farouche au discours de Biram Ould Dah, qu'il accuse de vouloir diviser les arabes de Mauritanie (maures blancs et harratines), allant jusqu'à nier la sincérité de son combat, jugeant que l'esclavage n'existe plus mais que certains l'utilisent comme fonds de commerce et tremplin pour une promotion personnelle.

Il s'est ainsi beaucoup attaqué, lui et son staff, pendant toute la campagne présidentielle au discours politique de Biram, invitant les mauritaniens à lui préférer son discours rassembleur et modéré. Bien qu'ayant essuyé plusieurs désaveux de la part de beaucoup de ses cadres qui ont fait défection depuis l'annonce de sa candidature, Boydiel continuait à croire à la justesse de son discours. Il ne se faisait d'ailleurs pas d'illusion, sur sa place de challenger. Il a été pourtant devancé par Biram Ould Dah dans son propre fief à Rosso (capitale régionale du Trarza), une ville du Sud du pays où il avait remporté, devant le parti au pouvoir, les élections

législatives et municipales de novembre 2013. Boydiel a été également devancé presque partout en Mauritanie par ce candidat indépendant qui s'est distingué depuis quelques années par un discours tranchant.

Mohamed Ould Abdel Aziz

Son élection n'était pas une surprise. Il était considéré comme le grand favori de cette élection surtout avec le boycott de l'opposition et avec le soutien d'un parti présidentiel bien implanté dans tout le pays et de celui des autres partis de la majorité présidentielle (14). Mohamed Ould Abdel Aziz était en tête dans presque toutes les circonscriptions. Rares sont les endroits où il n'a pas obtenu la majorité des votes. Il a surtout concédé des voix aux autres candidats dans les grandes villes, souvent réceptives au discours de changement prôné par Biram Ould Dah, le candidat anti-esclavagiste.

B- Les enseignements à tirer sur le déroulement des élections et ses conséquences

Il convient de tirer les enseignements du boycott et l'effet de l'élection sur la situation politique du pays

1-L'impact du boycott

Le boycott de l'élection présidentielle n'a pas été payant. L'opposition a plutôt facilité la légitimation du pouvoir. Dans les faits, elle lui a ouvert tout un boulevard conduisant à la victoire. Les acteurs politiques mauritaniens partisans du Boycott n'ont pas été bien inspirés en croyant à tort qu'un boycott pouvait infléchir les bailleurs de fonds dans leurs rapports avec le pouvoir en place.

Le boycott des élections ou la politique de la chaise vide, est surtout bénéfique dans des pays où le niveau de la conscience politique du corps électoral est élevé.

La forte participation à ce vote ne traduit pas pour autant la perte d'influence des leaders de l'opposition historique, mais à notre avis, une erreur tactique : la stratégie du boycott se déroule en deux temps. D'abord par l'appel à une inscription massive sur les listes électorales puis, et seulement après, l'appel au boycott proprement dit. Les partisans au boycott ont ignoré la première étape.

2-L'effet de l'élection sur la situation politique du pays

L'élection présidentielle n'a apporté aucune décrispation à la situation politique du pays. L'après présidentielle se caractérise plutôt par l'aggravation du fossé qui sépare les différents pôles de l'échiquier politique mauritanien.

Certains parmi l'opposition n'hésitent pas ainsi à voir dans cette élection présidentielle un recul de trente ans de la démocratie mauritanienne. Ils en veulent

pour preuve, le retour dans le giron du pouvoir, de certaines régions féodales du pays, comme les deux Hodhs, l'Assaba, le Tagant ou l'Adrar, fiefs des puissances tribales et des chefferies traditionnelles religieuses, et où certains bureaux ont affiché 100% pour Abdel Aziz.

Les partisans du pouvoir récusent cependant le parallèle établi entre l'ère de Ould Abdel Aziz et celle de Ould Taya, notamment dans le domaine des libertés et de la tolérance politique. Ils justifient la réélection de Ould Abdel Aziz par l'espoir qu'il représente aux jeux de la plupart des mauritaniens, sur la base de son bilan déjà élogieux.

Les positions restent toujours cristallisées faute d'un consensus sur quelques questions dont celles du fichier électoral, de la gouvernance de la CENI, sur les opérations d'enrôlement voir d'un Gouvernement de consensus.

Dommage que des hommes politiques majeurs qui ont beaucoup donné à la démocratie et à la Mauritanie se soient absentés de ce qui était leur dernière chance de briguer la magistrature suprême. On eut pu rêver d'une meilleure sortie pour Ahmed Ould Daddah et Messaoud Ould Boulkheir (15).

Maintenant réélu, le président Mohamed Ould Abdel Aziz pourrait-il relancer des discussions avec l'opposition ? Les principales formations de l'opposition qui avaient refusé de participer aux élections législatives et municipales de 2013 à l'exception du parti islamiste Tawassoul, ne sont plus représentées au Parlement ni dans les conseils municipaux. Une situation difficile pour un Chef d'Etat, soucieux de renforcer sa légitimité.

Une volonté d'ouverture du Chef de l'Etat peut se concrétiser par l'organisation d'élections municipales et législatives anticipées. C'est une façon de permettre, à l'opposition boycotteuse des scrutins de revenir dans le jeu politique. Une perche que n'hésiterait certainement pas à prendre le FNDU, si un minimum de concessions lui est accordé. Ce serait un geste d'une importance capitale susceptible d'apaiser son dernier mandat (16). Encore faut-il, qu'il y'ai à côté de cela, une volonté politique réelle de traiter la question de l'unité nationale.

Notes explicatives

- (1) Professeur à la Faculté des Sciences juridiques et économiques de Nouakchott-Mauritanie. Email : www.gueladiod@yahoo.fr
- (2) voir la loi organique n° 2012-027 du 12 Avril 2012 portant institution de la Commission Electorale Nationale Indépendante(CENI) ; voir décret n° 2009-089 du 22 Mars 2009 portant organisation et fonctionnement de la CENI. L'opposition

conteste l'indépendance de la CENI et considère qu'elle est soumise au régime en place.

- (3) conformément aux dispositions de l'article 8 de l'ordonnance n° 91-027 du 07 Octobre 1991, modifiée, portant loi organique relative à l'élection du Président de la République et à la délibération du Conseil Constitutionnel n° 002/2014, le Gouvernement a publié la liste définitive des cinq candidats à l'élection présidentielle
- (4) Le Conseil Constitutionnel a rejeté le dossier de candidature de Alioune Ould Bouamatou, homme d'affaires pour vice de forme.
- (5) ancien colonel de l'armée qui est arrivé au pouvoir en 1984 par un coup d'Etat militaire et quitté le pouvoir en 2005 par un coup d'Etat militaire. Il a ainsi exercé les fonctions de chef de l'Etat pendant 21 ans.
- (6) Il y'avait à l'élection présidentielle de 2009 une dizaine de candidats.
- (7) voir le Washington post du 4 Mai 2014 « Mauritania opposition plans to boycott election »'.
- (8) voir la note de l'Agence mauritanienne d'information du 15 Mai 2014.
- (9) le Conseil Constitutionnel a proclamé les résultats comme suit :

- nombre d'inscrits :1 328 168

- nombre de votants : 751 163

- taux de participation : 56,55%

- bulletins nuls: 32 442

- bulletins neutres: 10 853

- suffrages exprimés : 707 898

Le candidat Mohamed Ould Abdel Aziz a obtenu 580 062 voix, soit 81,94%

Le candidat Boydiel Ould Houmeid a obtenu 31 245 voix, soit 4,41%

La candidate Lalla Mariem Mint Moulaye Idriss a obtenu 3 453 voix soit 0,48%

Le candidat Biram Ould Dah Ould Abeid a obtenu 61 757 voix soit 8,72%

Le candidat Ibrahima Moctar Sarr a obtenu 31 381 voix soit 4,43%

(10) pour eux, au moins 50% des électeurs n'ont pu s'inscrire à cause du recensement biométrique discriminatoire à l'encontre de la communauté négroafricaine sur la base duquel est fait le fichier électoral.

- (11) la mission d'observation de l'Union européenne n'a pas participé à l'observation des élections, se contentant tout simplement d'envoyer deux experts.
- (12) une candidature n'est recevable à l'élection présidentielle que si elle est parrainée par au moins cent conseillers municipaux dont cinq maires. Ces conseillers doivent ressortir de la majorité des régions et aucun élu ne peut parrainer plus d'une candidature. Cent trente-cinq(135) élus, entre autre maires et conseillers municipaux ont apporté le nombre de signatures requises pour la validation du dossier de Biram. 77% de ces signatures ont été faites par les élus locaux des régions du Sud du pays à l'exception de la région du Hodh El Gharbi (Sud-est du pays) où Biram n'a bénéficié que d'une seule signature. La région du Gorgol (région du Sud du pays) arrive en tête avec trente(30) signatures. Le candidat a obtenu quatre(4) signatures au niveau de la capitale et aucune signature dans les régions de l'Inchiri et du Tagant(région centre et nord du pays).
- (13) il avait organisé des caravanes pour se rendre chaque année sur la tombe des victimes négro-africaines afin que l'on se souvienne d'eux et que leurs crimes ne restent pas impunis. Ces caravanes ont été au début interdites par le pouvoir qui, devant la pression, a finalement cédé.
- (14) aucun parti de la majorité présidentielle n'a présenté un candidat. Tous ont soutenu la candidature de Ould Abdel Aziz.
- (15) selon la constitution tout candidat à la présidence de la République doit avoir au maximum 75 ans. Daddah et Messaoud auront plus de 75 ans à la prochaine élection présidentielle.
- (16) il a déclaré d'une manière solennelle qu'il ne révisera pas la Constitution pour briguer un troisième mandat que la Constitution limite à deux au maximum et non susceptible d'une révision constitutionnelle.